

Programme de certification pour personnes spécialisées en protection incendie

**Informations sur le processus de certification, sur l'examen et sur la formation
continue exigée pour**

- «Chargé / Chargée de sécurité en protection incendie Swiss Safety Center»
- «Spécialiste en protection incendie Swiss Safety Center»

Index

1	Généralités	2
2	Certification	2
3	Renouvellement du certificat	3
4	Informations complémentaires	5
5	Examens	6

1 Généralités

Domaine d'application	▪ Certificat de «Chargé / Chargée de sécurité en protection incendie Swiss Safety Center» ▪ Certificat de «Spécialiste en protection incendie Swiss Safety Center»
Groupes cibles, Conditions d'admission	▪ La certification est ouverte à toutes les personnes qui possèdent les connaissances ou la formation requises pour l'examen de certification choisi ▪ Il n'est pas nécessaire de suivre un cours proposé par Swiss Safety Center SA (ou d'une autre institution), mais recommandé
Inscription à l'examen de certification	▪ L'inscription se fait en ligne sur notre plate-forme internet, via le site : https://akademie.safetycenter.ch/fr/
Examen de Chargé de sécurité en protection incendie	▪ Le jour de l'examen, l'identité du candidat sera vérifiée au moyen d'une carte d'identité Une pièce d'identité appropriée doit être apportée à l'examen (passeport, permis). ▪ L'examen du chargé de sécurité en protection incendie est réussi si 70% du nombre maximum de points est atteint. ▪ L'examen du chargé de sécurité en protection incendie peut être repassé deux fois.
Examen de Spécialiste en protection incendie	▪ Le jour de l'examen, l'identité du candidat sera vérifiée au moyen d'une carte d'identité Une pièce d'identité appropriée doit être apportée à l'examen (passeport, permis) ▪ L'examen de spécialiste en protection contre l'incendie est réussi si au moins 60 % du nombre maximum de points sont obtenus dans toutes les parties de l'examen. ▪ L'examen de spécialiste en protection l'incendie peut être repassé deux fois.

2 Certification

Examen	▪ Faire et réussir l'examen de certification
Certificat avec examen réussi en référence aux prescriptions de protection incendie en Suisse, norme et directives de l'AEAI, édition 2015	▪ Le certificat est valable pendant 5 ans ▪ L'organisme de certification (Swiss Safety Center SA) reste le propriétaire du certificat ▪ Les certificats suivants sont délivrés selon l'examen choisi : - Chargé/e de sécurité en protection incendie Swiss Safety Center - Spécialiste en protection incendie Swiss Safety Center

3 Renouvellement du certificat

Domaine d'application	▪ Certificat de «Chargé/e de sécurité en protection incendie Swiss Safety Center» ▪ Certificat de «Spécialiste en protection incendie Swiss Safety Center»
Demande de renouvellement (formulaire de Swiss Safety Center SA, document 2331FO0901f)	▪ La demande de renouvellement doit être présentée avant l'expiration de la validité du certificat de 5 ans (document 2331FO0901f) ▪ A soumettre au plus tôt 6 mois avant son échéance, mais au plus tard 1 mois avant la date d'expiration du certificat ▪ Annexes / exigences : - Apporter la preuve d'avoir suivi des jours de formation continue (copies des attestations de participation). - Apporter la preuve de l'activité pratique dans le secteur certifié des 2 dernières années (attestation de l'employeur).
Reconnaissance de l'équivalence des certificats délivrés ou reconnus par des institutions accréditées selon ISO 17024	En vue du renouvellement d'un certificat, les certificats délivrés ou reconnus par des institutions accréditées selon ISO 17024 dans le domaine de la protection incendie peuvent être considérés comme équivalents pour autant que les conditions suivantes soient remplies : ▪ Le candidat / la candidate a participé au moins à un nombre minimum de jours de formation continues selon les conditions données ci-dessous dans le chapitre 3. . ▪ Le niveau de compétence du candidat / de la candidate est estimé par le Swiss Safety Center comme étant équivalent au niveau de compétence du / de la titulaire d'un certificat suisse correspondant et reconnu. La décision concernant l'équivalence d'un certificat est prise exclusivement par la direction de l'organisme de certification des personnes en protection incendie. Sa décision est définitive et ne peut pas être contestée.
Formation continue	▪ Les cours de formation continue doivent être suivis dans la période des 5 ans de validité du certificat. ▪ Les cours de formation continue de Swiss Safety Center SA qui sont recommandés et reconnus pour le renouvellement des certificats se trouvent sur le site web de l'académie ». ▪ Les formations complémentaires dispensées par d'autres prestataires peuvent être reconnues. Les informations relatives à ce sujet peuvent être obtenues auprès de l'organisme de certification de Swiss Safety Center SA.
Formation continue «Chargé/e de sécurité en protection incendie Swiss Safety Center»	▪ 3 jours de formation continue dans le domaine de la sécurité technique (dont au moins 2 jours dans le domaine de la protection incendie). ▪ L'organisme de certification s'oriente sur les critères de reconnaissance de l'AEAI.

Formation continue «Spécialiste en protection incendie Swiss Safety Center»	▪ 4 jours de formation continue dans le domaine de la sécurité technique (dont au moins 3 jours dans le domaine de la protection incendie). ▪ L'organisme de certification s'oriente sur les critères de reconnaissance de l'AEAI.
Certificat de renouvellement	▪ L'organisme de certification examine la demande de renouvellement et décide si les documents sont complets et acceptés ▪ Si les documents sont conformes, le certificat est renouvelé pour une période de 5 ans.
Délai «manqué» pour la demande	▪ Si la demande de renouvellement est présentée après l'expiration du certificat, l'examen doit être repassé. S'il est réussi, un nouveau certificat est délivré.

4 Informations complémentaires

Utilisation des certificats, logos et signes	▪ Le titulaire du certificat s'engage à observer les dispositions suivantes et les confirme en signant la convention pour la certification (document 2331FO902f) avant l'examen : □ La certification ne doit pas être utilisée de manière susceptible à nuire à la réputation de l'organisme de certification. □ Les déclarations concernant la certification qui peuvent être considérées comme trompeuses ou non autorisées par l'organisme de certification doivent être exclues. □ L'utilisation abusive des certificats est interdite. □ Les demandes de l'organisme de certification doivent être suivies (révocation, etc.).
Révocation	▪ Si lors d'un contrôle, des incompétences professionnelles sont constatées et qu'elles ne sont pas corrigées dans un délai raisonnable par le détenteur du certificat ou si le certificat est utilisé de manière abusive, le certificat sera retiré et révoqué par la direction de l'organisme de certification. ▪ Le détenteur du certificat doit obligatoirement retourner le certificat à l'organisme de certification. ▪ Le certificat est mentionné comme non valide dans la liste des titulaires de certificat.
Tarifs	▪ Voir «Tarifs pour la certification des personnes et les examens» (2331GD901f)
Plaintes	▪ Les plaintes en rapport avec le processus de certification doivent être adressées à la direction de l'organisme de certification de Swiss Safety Center SA
Consultation des examens	▪ Les participants à l'examen ont le droit de consulter les documents d'examen en cas d'échec à un examen, ce qui suit s'applique à la consultation : ▪ La définition du problème, les solutions avec les corrections, les points réalisables par tâche, l'échelle de notation ou d'évaluation et, le cas échéant, la solution type, peuvent être consultés. Les candidats ont le droit de créer des notes manuscrites et de les emporter avec eux. Il n'est pas autorisé de recevoir ou de faire des copies des documents d'examen.
Organisme de certification accrédité	▪ Sur la base de la norme ISO/IEC 17024:2012, le Service d'accréditation suisse (SAS) a accrédité Swiss Safety Center SA pour la certification du personnel qualifié dans le domaine de la prévention des dommages.

5 Examens

Domaine d'application	▪ Les examens pour obtenir les certificats mentionnés ci-dessous, font référence aux prescriptions de protection incendie en Suisse, norme et directives de l'AEAI, à l'état actuel de la technique. - «Chargé/e de sécurité en protection incendie Swiss Safety Center»: 40 questions à choix unique (QSC) à réaliser en 60 minutes - « Spécialiste en protection incendie Swiss Safety Center »: 1) 100 questions à choix unique (QSC) à réaliser en 100 minutes, 2) Examen portant sur l'étude de cas (Mini-case) de 120 minutes, questions à développer par écrit 3) Etablissement d'un concept de protection incendie en 120 minutes, puis présentation en 10 minutes et discussion technique du projet en 20 minutes (oral)
Sujets pour les Chargés de sécurité en protection incendie	▪ Physique et chimie du feu ▪ Sécurité incendie par la construction ▪ Comportement au feu des matières et marchandises (protection structurelle contre l'incendie) ▪ Equipements et installations techniques du bâtiment ▪ Danger d'incendie spécifique à certaines activités (risques d'incendie) ▪ Installations de détection incendie (système de protection contre l'incendie) ▪ Dispositifs d'extinction, moyens d'extinction ▪ Organisation de la sécurité incendie (protection opérationnelle contre l'incendie) ▪ Assurance qualité en protection incendie
Sujets pour les Spécialistes en protection incendie	▪ Bases légales, lois, règlements, lignes directrices ▪ Sécurité incendie ▪ Physique et chimie du feu ▪ Sécurité incendie par la construction ▪ Comportement au feu des matières et marchandises (protection structurelle contre l'incendie) ▪ Matières dangereuses, explosions, combustion ▪ Dispositif d'extinction, organisation des sapeurs-pompiers ▪ Dangers d'incendie spécifiques à certaines activités ▪ Dangers de l'électricité et éclairage de sécurité ▪ Sécurité intégrale, centrales thermiques, chauffage, ventilation, désenfumage, systèmes d'évacuation des fumées et de chaleur ▪ Alarme, détection incendie, Alimentation en eau, Sprinkler, systèmes de protection incendie ▪ Concepts de prévention incendie, protection incendie au sein de l'organisation ▪ Analyse de risques particuliers ▪ Responsabilités du Spécialiste en protection incendie ▪ Organisation de la sécurité incendie (protection opérationnelle contre l'incendie) ▪ Assurance qualité en protection incendie

Niveau de l'examen

- Le niveau de l'examen dépend de l'examen choisi:
 - L'examen pour le certificat «Chargé/e de sécurité en protection incendie est orienté vers la mise en pratique des tâches d'un(e) chargé(e) de sécurité en protection incendie.
 - L'examen pour le certificat «Spécialiste en protection incendie Swiss Safety Center » est orienté vers la mise en pratique des tâches d'un(e) spécialiste en protection incendie et prépare à l'examen professionnel fédéral.
-